



DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS  
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines  
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements  
DSP/SDDRH/BDFE/ N° 2023-  
Affaire suivie par : Francis MAGNOLINI  
Tél. : 01 72 71 66 36  
Mèl : francis.magnolini@interieur.gouv.fr

## Homologation d'un insigne

*et autorisation de port conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant  
les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers*

### Insigne de chef de centre d'incendie et de secours et de chef de corps

La présente homologation annule et remplace l'insigne « chef de centre d'incendie et de secours »  
du 07 décembre 2022 DGSCGC/DSP/SDRCDE/BDFE/SG/N°2022-143

### – DESCRIPTION –

L'insigne de chef de centre d'incendie et de secours et de chef de corps départemental d'un service départemental ou territorial d'incendie et de secours, de chef de corps communal ou intercommunal d'un service local d'incendie et de secours est symbolisé par :

- Le visage de profil d'un chef déterminé, coiffé du casque de tradition modèle 1933, avec la jugulaire sur le menton ;
- Le sabre, symbole du commandement et la hache à pic, symbole traditionnel des sapeurs, sont croisés ;
- La couronne de chêne et de laurier exprime les principales caractéristiques du chef : la force et la solidité (*le chêne*), la reconnaissance, la victoire et l'immortalité (*le laurier*) ;
- La grenade enflammée marquée aux initiales RF rappelle l'attachement à la République et l'appartenance historique des sapeurs-pompiers à la Garde Nationale ;
- Le palonnier, pièce d'attelage reliant les chevaux (*l'équipe, le travail commun*) à la pompe à bras tractée (*la mission du service public*), qui sert d'ailleurs de bélière à la médaille d'honneur des SP, est également un élément symbolique du rôle du chef de centre/corps ;
- L'étoile à 5 branches est en métal correspondant à la durée de commandement ;
- Le chiffre « 30 » des dimensions de l'insigne (6cm x 5cm) est attaché aux idées de « maturité de la récolte » et de « sacrifice ».

Cet insigne se décline en 4 versions précisées ci-après.



Dimensions : 6 x 5cm

## – CONDITIONS DE PORT –

Cet insigne peut être porté par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires exerçant ou ayant exercé les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours et de chef de corps départemental d'un service départemental ou territorial d'incendie et de secours, de chef de corps communal ou intercommunal d'un service local d'incendie et de secours.

L'autorisation de porter l'insigne est conditionnée à l'arrêté conjoint de nomination du représentant de l'Etat et de l'autorité territoriale.

L'insigne comprend 4 niveaux :

- Insigne argenté avec étoile en bronze : commandement d'un centre d'incendie et de secours ou d'un corps communal ou intercommunal ;
- Insigne argenté avec étoile en argent : commandement d'un centre d'incendie et de secours ou d'un corps communal ou intercommunal d'une durée au moins égale à 5 ans ;
- Insigne argenté avec étoile en or : commandement d'un centre d'incendie et de secours ou d'un corps communal ou intercommunal d'une durée au moins égale à 10 ans ;
- Insigne or avec étoile d'or : directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps départemental.



Chef de centre



Chef de centre au moins 5 ans



Chef de centre au moins 10 ans



Chef de corps départemental

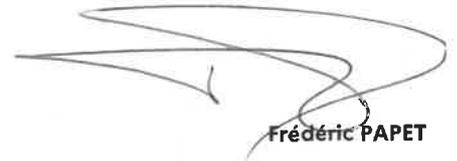
S'agissant d'un attribut de fonction, il est porté côté gauche, au-dessus de la poche de poitrine.

– DECISION –

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et suite à l'avis favorable du comité sur les insignes et attributs de sapeurs-pompiers du 15 septembre 2022, l'insigne de fonction « chef de centre d'incendie et de secours et de chef de corps » est homologué sous le numéro :

**N° SC-03**

**Le chef de service,  
chargé de la direction des sapeurs-pompiers**



Frédéric PAPET